

## Notice explicative

### Contrat : Remplacement du balisage classique de la bande des 5 nœuds par un balisage écologique (Mesure B1.1 du Docob approuvé le 31 mars 2014)

Le contrat consiste d'une part en la fourniture, l'installation initiale, la pose et la dépose annuelle de dispositifs d'ancrage écologiques dédiés à la matérialisation du balisage de la bande des 5 nœuds (dit « balisage des 300 mètres ») sur le site Corniche varoise, et d'autre part, en le renouvellement du contrat CNM 11D083000003 "Remplacement du balisage traditionnel des 300 mètres par un balisage écologique", signé le 29 avril 2011, sur la partie 3 Caps.

La première partie du contrat se déroulera en 2 temps :

- 45 dispositifs au droit des communes de Rayol-Canadel, La Croix Valmer et Saint-Tropez
- 10 dispositifs au droit de la commune de Ramatuelle (baie de Pampelonne), en raison de la mise en œuvre de la mesure B1.4 du Docob (Création d'une zone de mouillage dédiée à la grande plaisance) qui pourra avoir des répercussions sur le positionnement du balisage.

La présente demande de subvention (cerfa n°14111\*01) a été élaborée en fonction de la circulaire du 19 octobre 2010 relative (...) à la mise en œuvre des documents d'objectifs des sites Natura 2000 majoritairement marins. A cet égard, les engagements rémunérés concernent :

- l'ingénierie préalable à la pose initiale (repérage des lieux d'implantation) et à la passation du marché d'installation (engagements rémunérés à 100% par l'Etat), année N ;
- le surcoût de l'équipement par rapport à un équipement « classique » (engagements rémunérés à 100% par l'Etat), année N et N+2 selon les secteurs ;
- la première pose (engagements rémunérés à 100% par l'Etat), année N et N+2 selon les secteurs ;
- l'entretien annuel forfaitaire plafonné à 100€bouée, année N à N+4.

D'autre part, les dépenses de prestations de service (page 4 du cerfa N°14111\*01) ont été mentionnées en intégrant la récupération du FCTVA sur l'investissement au taux de 15,5%<sup>1</sup>. Le montant prévisionnel réellement supporté par la collectivité sur les postes d'investissement (fournitures et poses initiales) correspond au montant TTC auquel est soustrait 15,5%, soit **13 057,57 €**

De fait, la part rémunérée par le MEEM est amputée du montant du FCTVA récupéré par la collectivité, soit **115 944,83€**

La part restant à la charge de la Communauté de communes sous forme d'autofinancement s'élève quant à elle à **126 766,00 €** pour les 5 années du contrat.

Aussi, le montant total des dépenses sur les 5 ans de contrat est évalué à **255 768,40 €** répartis comme suit :

	Montant TTC
<b>Montant à la charge du MEEM</b>	<b>115 944,83 €</b>
<b>Ingénierie (régie)</b>	<b>4 260,00 €</b>
– Ingénierie préalable aux aménagements, année N (3ETPx2j) base 20€/h et 8h/j	960,00 €
– Mise à dispo embarcation ingénierie préalable année N (base 230 €/j et 8h/j)	460,00 €
– Ingénierie réception chantier année N (3ETPx2j) base 20€/h et 8h/j	960,00 €
– Mise à dispo embarcation réception chantier année N (base 230 €/j et 8h/j)	460,00 €

<sup>1</sup> Remarque : ce taux est un taux forfaitaire exécutif. Sa valeur est fixée annuellement par la Préfecture. Le taux 2016 exact sera précisé lors de la demande de subvention à N+2, dans l'état récapitulatif des recettes.

Reception par le préfet : 24/05/2016

Publication : 24/05/2016

Hôtel Communautaire - 2, rue Blaise Pascal - 83310 Cogolin

Pour l'Administration Compétente - Fax : 04 94 54 56 39 - Email : contact@cc-golfedesainttropez.fr

par délégation

– Ingénierie préalable aux aménagements, année N+2 (3ETPx1j) base 20€h et 8h/j	480,00 €
– Mise à dispo embarcation ingénierie préalable année N+2 (base 230 €j et 8h/j)	230,00 €
– Ingénierie réception chantier année N+2 (3 EPTx1j) base 20€h et 8h/j	480,00 €
– Mise à dispo embarcation réception chantier (base 230 €j et 8h/j)	230,00 €

**Investissement (prestation de service) 71 184,83 €**

– Fourniture 45 DAE incluant les lignes de repérage - année N (- 15,5% FCTVA)	15 468,57 €
– Fourniture 45 lignes d’amarrage écologique incluant les systèmes d’identification (- 15,5% FCTVA)	9 007,36 €
– Pose initiale des 45 DAE année N (- 15,5% FCTVA)	33 766,20 €
– Fourniture 10 DAE incluant les lignes de repérage - année N+2 (- 15,5% FCTVA)	3 437,46 €
– Fourniture 10 lignes d’amarrage écologique incluant les systèmes d’identification (- 15,5% FCTVA)	2 001,64 €
– Pose initiale des 10 DAE année N+2 (- 15,5% FCTVA)	7 503,60 €

**Fonctionnement (prestation de service) 40 500,00 €**

– Forfait entretien année N (Dépose et nettoyage à 100 €/bouée pour 45 bouées)	4 500,00 €
– Forfait entretien année N (Pose, dépose, nettoyage 3 caps à 100 €/bouée pour 30 bouées)	3 000,00 €
– Forfait entretien année N+1 (Pose, dépose, nettoyage à 100 €/bouée pour 75 bouées)	7 500,00 €
– Forfait entretien année N+2 (Pose, dépose, nettoyage à 100 €/bouée pour 75 bouées)	7 500,00 €
– Forfait entretien année N+2 (Dépose, nettoyage à 100 €/bouée pour 10 bouées)	1 000,00 €
– Forfait entretien année N+3 (Pose, dépose, nettoyage à 100 €/bouée pour 85 bouées)	8 500,00 €
– Forfait entretien année N+4 (Pose, dépose, nettoyage à 100 €/bouée pour 85 bouées)	8 500,00 €

**Autofinancement (Communauté de communes) 126 766,00 €**

**Ingénierie (régie) 2 560,00 €**

– Ingénierie annuelle relative à la pose et à la dépose (1 ETPx4j) base 20€h et 8h/j - N+1 à N+4	2 560,00 €
--	------------

**Fonctionnement (prestation de service) 124 206,00 €**

– Année N (Dépose et nettoyage pour 45 bouées – aide forfaitaire MEEM déduite)	3 114,00 €
– Année N (Pose, dépose, nettoyage 3 caps pour 30 bouées – aide forfaitaire MEEM déduite)	10 320,00 €
– Année N+1 (Pose, dépose, nettoyage pour 75 bouées– aide forfaitaire MEEM déduite)	25 800,00 €
– Année N+2 (Pose, dépose, nettoyage pour 75 bouées– aide forfaitaire MEEM déduite)	25 800,00 €
– Année N+2 (Dépose, nettoyage pour 10 bouées– aide forfaitaire MEEM déduite)	692,00 €
– Année N+3 (Pose, dépose, nettoyage pour 85 bouées– aide forfaitaire MEEM déduite)	29 240,00 €
– Année N+4 (Pose, dépose, nettoyage pour 85 bouées– aide forfaitaire MEEM déduite)	29 240,00 €

**Récupération FVTCA 15,5% 13 057,57 €**

**Investissement (prestation de service) 13 057,57 €**

– Fourniture 45 DAE incluant les lignes de repérage - année N (15,5% du TTC)	2 837,43 €
– Fourniture 45 lignes d’amarrage écologique incluant les systèmes d’identification (15,5% du TTC)	1 652,24 €
– Pose initiale des 45 DAE année N (15,5% du TTC)	6 193,80 €
– Fourniture 10 DAE incluant les lignes de repérage - année N+2 (15,5% du TTC)	630,54 €
– Fourniture 10 lignes d’amarrage écologique incluant les systèmes d’identification (15,5% du TTC)	367,16 €
– Pose initiale des 10 DAE année N+2 (15,5% du TTC)	1 376,40 €

Fait à Cogolin, le

Pour le Président et par délégation,  
Le Vice-président délégué à « l'Observatoire marin  
et à la gestion des espaces maritimes »,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160518-20160000075-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/05/2016  
Publication : 24/05/2016

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

**Roland BRUNO,**  
**Maire de Ramatuelle**